



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en sous Préfecture  
Le 22.01.24  
Et publication ou notification  
Du 23.01.24  
Le Maire,

N°DEL 2024\_01\_005\_5

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit janvier,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous  
la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024

**Objet : DECISIONS DU MAIRE**

Décisions du maire

**Présents :**

Bernard JOBERT  
René CARANDANTE  
Catherine HURAUT  
Yves NONJARRET  
Stéphanie MECHIN  
Jean-Michel VIGNAT  
Linda TRIBET  
Robert DALMASSO  
Michèle CAPDEVIELLE  
Gabrielle DALMAS  
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT  
Jacques BUTTARD  
Pierre MONETON  
Matthieu TAROT  
Chloé DE BROUWER  
Adama LACLAVERIE  
Julie HIVERT  
Michaël REBOTIER  
Marie-Françoise CASADEI  
Bernard BRUNEL  
Catherine BRUNETTO

**Pouvoirs :**

Laurence GIORGINI donne procuration à René CARANDANTE

**Absents excusés :**

Angelo MURA  
Chantal MALFAIT  
Thierry DOMENACH  
Roger OLIVIER

**Secrétaire de séance :**  
Madame Linda TRIBET

=====  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et 23 ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, autorisant le transfert de la totalité des compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** la délibération du Conseil Municipal N° 2020\_04\_28\_1 du 8 juin 2020 portant modification des attributions générales au Maire,

**Considérant** qu'en vertu de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises sont soumises aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et que Monsieur le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal,

**Article 1 :** Monsieur le Maire présente chacune des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

2023_273	273	19/12/2023	Décision portant constitution de provision pour créances douteuses
2023_274	274	20/12/2023	Décision portant signature d'un contrat de maintenance des installations de chauffage à la Piscine municipale, au Pôle Enfance et à la Gendarmerie avec la société SOGITEC
2023_275	275	21/12/2023	Décision portant demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL Requalification rue Frédéric Mistral Phase 4

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

**Approuve la proposition qui lui a été faite,**

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Bernard JOBERT.



Conseil Municipal du 18 janvier 2024  
N° DEL 2024\_01\_005\_5

Le Maire,  
certifie que le présent document,  
a été affiché en Mairie le,

23 JAN. 2024

Le Maire



Le Secrétaire de séance,  
Madame Linda TRIBET

REÇU EN PREFECTURE

le 22/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-083-218300481-20240118-DEL2024\_01\_